

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2021/04/20/14-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 20 avril 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,  
**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,  
**Vu** la demande de l'agent,

#### DECIDE :

**OBJET : Approbation de l'exonération de dette concernant un agent de l'université**

Le Conseil d'administration approuve l'exonération totale de dette d'un agent contractuel recruté par l'université sur la base d'un contrat à durée indéterminée, ayant fait l'objet d'un trop-perçu d'un montant de 12.345.05 euros, au regard du contexte tel que décrit en annexe à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille le 20 avril 2021,

**Eric BERTON**,  
Président d'Aix-Marseille Université



# Note de présentation

## Demande de remise gracieuse

---

Conseil d'Administration du 20 avril 2021

---

### 1. Présentation du contexte

Un agent contractuel en contrat à durée indéterminée a fait l'objet d'un trop-perçu d'un montant de 12.345,05 €, se décomposant de la manière suivante :

- Jour de carence
- Périodes discontinues de COM sans traitement
- Restitution des indemnités journalières perçues par l'intéressé pendant les périodes de congé de maladie

A ce jour, aucun remboursement, même partiel, n'a été effectué par l'intéressé. Au regard de ses congés maladie, l'agent n'est plus rémunéré depuis le 30/09/2019.

L'intéressé a formulé une demande d'exonération totale de trop perçu qui a reçu un avis favorable du Président d'Aix-Marseille Université.

### 2. Proposition soumise

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider l'exonération totale de la dette contractée par l'agent contractuel à l'égard d'Aix-Marseille Université.